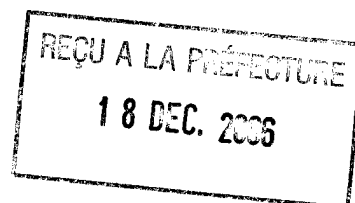


Service instructeur
DIRT - SGP

3^{ème} Commission - N° 2007/I - 3^e/10

Service consulté
DOF



BUDGET PRIMITIF 2007 ROCADE OUEST DE COLMAR

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- pour la phase 1 du programme "Rocade Ouest de COLMAR" portant sur le tronçon "Ligibel - Déviation de WINTZENHEIM" : d'arrêter le programme, d'approuver les études d'avant-projet et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle, de cette opération au montant de 4,3 M€ TTC (valeur février 2006), de décider de prendre entièrement en charge le tronçon de voie verte entre le passage inférieur et la rue de Turckheim à LOGELBACH et 50 % de l'éclairage public du carrefour Ligibel, les 50 % restants étant à la charge de la commune de WINTZENHEIM, de solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de décider expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir ;
- pour la phase 2 du programme "Rocade Ouest de COLMAR" portant sur les tronçons "RD 418 - Ligibel" et "Déviation de WINTZENHEIM - RD 30" de préciser le programme et d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération au montant de 35,7 M€ TTC (valeur février 2006).

1) PREAMBULE

Par délibération du 20 octobre 2005, le Conseil Général a décidé de lancer les études préalables nécessaires à la programmation de la Rocade Ouest de COLMAR, sous forme de boulevard urbain à 2 X 2 voies, entre le carrefour de la RD 418 et le carrefour de la RD 30, en vue d'une mise en service pour fin 2012. Il a aussi approuvé et décidé de mettre en œuvre, en priorité et dès à présent, le programme "Rocade Ouest de COLMAR / tronçon Ligibel - déviation de WINTZENHEIM", afin de respecter l'objectif de mise en service du carrefour du Ligibel aménagé en giratoire pour la fin 2007 et du tronçon Ligibel - déviation de WINTZENHEIM pour la fin 2008 au plus tard.

Par délibération du 3 février 2006, la Commission Permanente a autorisé le Président du Conseil Général à signer la convention de financement relative à l'aménagement de la RD 83 - Rocade Ouest de COLMAR (section Ouest).

Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil Général a approuvé le programme de l'opération « Rocade Ouest » et a fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme à un montant de 40 M€ TTC, décomposé de la manière suivante :

- 3 M€ TTC pour la phase 1 portant sur le tronçon entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et le carrefour « Ligibel » (avec la RD 11) ;
- 37 M€ TTC pour la phase 2 portant sur les deux tronçons entre le carrefour avec les RD 418 et celui du « Ligibel » d'une part, et entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et celui avec la RD 30 d'autre part.

2) PROGRAMME

Le programme de l'opération "Rocade Ouest de Colmar – phase 1" tronçon "Ligibel – Déviation de WINTZENHEIM " est complété et porte désormais sur les besoins suivants :

- la mise à 2 x 2 voies, du tronçon de la RD 83 entre le carrefour du Ligibel compris et le futur carrefour giratoire de la déviation de WINTZENHEIM. Cette mise à 2 x 2 voies sera réalisée sous forme de route interurbaine, étant donné que ce tronçon de rocade se situe complètement hors agglomération ;
- la réalisation d'un passage souterrain pour piétons et cycles franchissant la RD 83 au Sud du carrefour du Ligibel ;
- un chemin de défrètement revêtu, longeant la RD 83 entre le carrefour giratoire du Ligibel et le carrefour giratoire de la déviation de WINTZENHEIM ;

Le programme de l'opération "Rocade Ouest de COLMAR – phase 2" tronçons "RD 418 – Ligibel" et "Déviation de WINTZENHEIM – RD 30" est précisé et porte sur les besoins suivants :

- la mise à 2 x 2 voies de la RD 83 :
 - le tronçon entre la RD 418 et le carrefour Ligibel (RD 11), situé en agglomération, sera traité en boulevard urbain, dans la continuité de l'aménagement de la rocade nord de Colmar,
 - le tronçon entre la déviation de WINTZENHEIM et la RD 30 situé essentiellement hors agglomération, sera traité en route interurbaine (à l'exception du carrefour dit "Halte de WETTOLSHEIM"), dans la continuité du tronçon faisant l'objet de la phase 1 du programme,
 - Le carrefour dit "Halte de WETTOLSHEIM" étant situé en agglomération, sera traité en carrefour urbain, dans la continuité de la RD 417 en traversée de WINTZENHEIM ;
- le passage à niveau de la RD 83 sur la voie ferrée COLMAR-METZERAL sera supprimé et rétabli par un passage dénivelé ;
- une voie verte longera la RD 83 entre la RD 418 et le carrefour Ligibel (RD 11) et franchira la voie ferrée COLMAR-METZERAL par un passage dénivelé ;
- un chemin de défrètement revêtu longera la RD 83 entre la déviation de WINTZENHEIM et la RD 30 ;
- les routes départementales croisées par la RD 83 seront toutes rétablies. Des variantes d'aménagement seront envisagées : au minimum seront étudiées la variante giratoire et la variante passage dénivelé (sans échange à la RD 83) pour les carrefours Halte de Wettolsheim (RD 417) et Tieffenbach (RD 1bis II) ;

- les voies communales, les cheminements piétons et cyclistes et les chemins agricoles croisés par la RD 83 seront tous rétablis. Trois variantes au minimum seront envisagées pour chacune de ces voies : passage dénivelé, raccordement sur un carrefour giratoire entre RD ou raccordement à la voirie secondaire ;
- les arrêts de bus seront tous rétablis ;
- les accès directs des riverains seront rétablis sur la voirie secondaire ;
- la RD 83 restera un itinéraire pour convois exceptionnels (400 tonnes). Des aires de stationnement pour ces derniers devront être prévus dans chaque sens de la RD 83 ;
- les aménagements des routes départementales concernées seront conformes à la politique routière adoptée par le Conseil Général par délibération du 10 décembre 2004.

3) ETUDES D'AVANT-PROJET DE LA PHASE 1 TRONÇON "LIGIBEL - DEVIATION DE WINTZENHEIM"

Les études d'avant-projet de la phase 1 tronçon "Ligibel - Déviation de Wintzenheim", dont le dossier est déposé sur le bureau de votre Assemblée, ont permis de déterminer les principales caractéristiques de la solution d'aménagement proposée :

A) Caractéristiques géométriques :

Les principales caractéristiques sont conformes à la politique routière adoptée par le Conseil Général par délibération du 10 décembre 2004.

- Pour la mise à 2 x 2 voies de la RD 83 : le guide d'aménagement des routes principales du SETRA. La route sera de type R 80, artère interurbaine à 2 chaussées.
 - a) Tracé en plan section courante :
 - Longueur du tronçon : 845 m
 - Rayon mini : 900 m
 - b) Profil en long :
 - Le profil en long sera adapté à la RD 83 actuelle avec une déclivité très faible (entre 0,3 et 0,7 %)
 - c) Profil en travers :
 - Terre plein central équipé d'une glissière double à entretoises : soit une largeur total de 2,80 m
 - 2 chaussées de 7,00 m de largeur
 - Accotement :
 - bande dérasée revêtue de 2,00 m de largeur
 - berme enherbée de 0,75 m de largeur
 - d) Structure de chaussée :
 - Cette structure sera dimensionnée pour une durée de vie de 20 ans et vis-à-vis de l'hiver rigoureux exceptionnel.
- Pour le carrefour giratoire du Ligibel situé en milieu périurbain :
 - a) Tracé en plan :
 - Rayon extérieur du giratoire : 35 m
 - Rayon d'entrée : 15 m
 - Rayon de sortie : 26 m.

- b) Profil en travers de l'anneau :
- Aménagement de l'îlot central pour le passage des convois exceptionnels
 - Surlargeur intérieure franchissable de 3,00 m de largeur
 - Largeur de la chaussée annulaire : 9,00 m
 - Accotement revêtu de 2,00 m de largeur
- c) Profil en travers des branches :
- 2 voies entrantes : 7,00 m de largeur
 - 2 voies sortantes : 7,00 m de largeur
 - Bordure basse de rive
 - Trottoir revêtu de 2,00 m de largeur pour les branches Nord et Ouest.

B) Passage inférieur

Un passage inférieur au Sud du carrefour giratoire du Ligibel permettra aux cyclistes de rejoindre WINTZENHEIM à COLMAR via une traversée spécifique à aménager à cet effet sur la RD 11 située à 150 mètres à l'Est du carrefour du Ligibel.

Le gabarit prévu est de 2,60 m de hauteur et 4,00 m de largeur, la déclivité maximale des rampes d'accès envisagée est de 4 %, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'emprunter ce passage.

C) Chemin agricole et itinéraire cyclable

Des chemins agricoles seront prévus de part et d'autre de la RD 83.

Côté Ouest de la RD 83, un chemin revêtu de 3,00 m de largeur et des accotements de 0,50 m de largeur, permettront d'offrir aux cyclistes un itinéraire cyclable depuis le carrefour du Ligibel jusqu'au carrefour de la déviation de WINTZENHEIM. Cette voie sera prolongée jusqu'à WINTZENHEIM via les chemins de défrètement à revêtir le long de la déviation.

Côté Est de la RD 83, un chemin agricole de 4,00 m non revêtu sera prévu pour desservir les parcelles viticoles situées entre l'ancienne décharge et le carrefour de la déviation de WINTZENHEIM.

D) Eclairage public du carrefour giratoire du Ligibel

Le carrefour actuel se situe hors agglomération dans un environnement de type notoirement urbanisé en zone dite périurbaine et possède un éclairage.

Selon le rapport du Conseil Général n° 99/II – 301/3 en date 11 juin 1999 qui définit les modalités générales d'intervention et de financement en matière d'éclairage public sur le réseau des routes départementales, le carrefour du Ligibel ne remplit aucun des trois critères de sécurité suivants :

- l'accidentologie de nuit,
- la lisibilité de jour et de nuit de l'ouvrage
- le trafic de piétons et de cycles.

Cependant, un critère supplémentaire pondère l'intervention du Département lorsque le carrefour se situe dans une zone périurbaine. Ce critère "moment de trafic" doit être supérieur à 10 000 000 véhicules par jour (15 800 000 v/j au Ligibel).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Département du Haut Rhin prendrait en charge 50 % de l'investissement, de la maintenance et de la consommation d'énergie électrique sous réserve que la collectivité locale ou le tiers concerné prenne en charge les 50 % restants.

La commune de WINTZENHEIM a été consultée à cette fin. (Cf. partie 4 "Consultation des collectivités").

E) Assainissement :

Le réseau d'assainissement envisagé comprend des dispositifs permettant de rendre le réseau étanche afin de préserver les eaux souterraines.

Ces ouvrages recueilleront l'ensemble des eaux collectées et les achemineront vers des bassins de rétention et décantation. Ces eaux passeront dans un décanteur-déshuileur avant rejet dans des bassins d'infiltration prévus dans le cadre de la déviation de WINTZENHEIM pour la partie Sud du projet et au droit du carrefour Ligibel pour la partie Nord du projet.

F) Impacts et mesures compensatoires :

Le projet aura un effet limité sur l'environnement. Les impacts seront principalement liés à la période de travaux et resteront donc pour la plupart temporaires. Toutefois, malgré toute l'attention portée aux préoccupations environnementales, l'opération aura quelques impacts permanents dont les principaux concerneront les eaux, le milieu naturel, le paysage, le milieu viticole et les réseaux.

C'est pourquoi cette opération fera l'objet d'une attention particulière pendant la phase chantier afin de limiter les impacts associés aux travaux comme la mise en place d'une barrière empêchant la venue de batraciens dans l'emprise des travaux. En phase exploitation, un système d'assainissement des eaux de chaussée performant, la création d'un passage inférieur pour l'itinéraire cyclable, de chemins viticoles, la création de quelques passages petite faune et batraciens et le traitement paysager des aménagements réalisés, permettront là encore de limiter les impacts de l'opération.

4) CONSULTATION DES COLLECTIVITES

Par courrier, la Mairie de WINTZENHEIM et la Communauté de l'Agglomération de Colmar ont été respectivement consultées le 1^{er} et le 8 août 2006 sur le dossier d'avant-projet de la phase 1 tronçon « Ligibel – déviation de WINTZENHEIM ».

Il a été demandé à la Communauté de l'Agglomération de Colmar de délibérer sur le futur itinéraire cyclable longeant la RD 11, en continuité de l'avenue de l'Europe.

Par courrier en date du 8 août 2006, le maire de WINTZENHEIM a donné un avis favorable au principe de participation de la commune à l'éclairage du carrefour du Ligibel et le 2 octobre 2006, le Conseil Municipal a donné un avis favorable quant au projet d'aménagement du carrefour du Ligibel sous réserve que soit pris en compte un franchissement dénivelé pour le transit est et ouest des piétons et des cycles ainsi qu'un accès à partir du giratoire à la zone commerciale dite du "Rond Point".

Par courrier en date du 22 août 2006, le maire de COLMAR a fait savoir que :

- la Communauté d'Agglomération de Colmar souhaitait intégrer dans le schéma global d'aménagement du carrefour du Ligibel le projet de desserte de la zone d'activité de WINTZENHEIM ;
- la section du passage inférieur piétons-cycles pouvait être réduite à 3,00 m ;
- il lui apparaissait judicieux que le futur itinéraire cyclable se réalise au Sud de l'avenue de l'Europe, ce qui légitimerait la réalisation d'un passage piétons et cycles au Sud du carrefour du Ligibel.

5) MAITRISE FONCIERE

Les terrains nécessaires à la phase 1 tronçon « Ligibel – déviation de WINTZENHEIM » ont été acquis à l'amiable.

Un complément d'emprise est nécessaire pour l'implantation d'un bassin d'assainissement et la création d'une voie verte le long de la RD 11 jusqu'à son raccordement à la rue de Turckheim à LOGELBACH.

Par courrier en date du 7 novembre 2006, le service des domaines a estimé le coût de l'emprise complémentaire à acquérir.

Compte tenu des frais géomètre, il est proposé de fixer l'estimation de ce coût au montant de 20 000 €.

6) ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération phase 1 de la Rcade Ouest de Colmar est estimée au stade des études d'avant-projet, à 4,3 M€ TTC (valeur février 2006) et se décompose de la manière suivante :

- Études	:	0,18 M€
- Travaux	:	4,10 M€
- Acquisitions foncières	:	<u>0,02</u> M€
TOTAL	:	4,30 M€

L'évolution de l'enveloppe financière de 3 à 4,3 M€ découle :

- de l'ajout du passage inférieur cycles-piétons dans cette opération (1ère phase) ;
- des sondages géotechniques, qui ont montré que la structure actuelle de la RD 83 sur ce tronçon ne pouvait être récupérée en l'état ;
- des fortes contraintes d'exploitation sous chantier du fait de l'emprise disponible, qui n'a pas permis de réutiliser la RD 83 existante comme future demi-chaussée de la 2 x 2 voies. Des voies provisoires seront ainsi nécessaires afin de maintenir la circulation pendant toute la durée du chantier.

Il est proposé que le tronçon de voie verte entre le passage inférieur et la rue de Turckheim à LOGELBACH soit entièrement pris en charge par le Département.

L'éclairage public du carrefour giratoire Ligibel sera financé à hauteur de 50 % par la commune de WINTZENHEIM.

Cette enveloppe financière prévisionnelle de la phase n° 1 ne remet pas en cause l'enveloppe globale de 40 M€ du programme de la Rcade Ouest de COLMAR : l'évolution de l'enveloppe de la 1^{ère} phase correspond au transfert du passage inférieur de l'itinéraire cyclable sous la RD 83 de la 2^{ème} phase dans la 1^{ère} phase du programme.

L'estimation sommaire de l'enveloppe de la 2^{ème} phase est donc ajustée (les études tiennent notamment compte des expériences récentes en matière de coût d'ingénierie et d'une estimation plus précise des acquisitions foncières) et ramenée à 35,7 M€ TTC (valeur février 2006) et se décompose de la manière suivante :

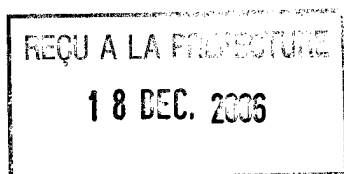
- Études	:	2,50 M€
- Travaux	:	30,70 M€
- Déplacement des réseaux	:	0,50 M€
- Acquisitions foncières	:	<u>2,00 M€</u>
TOTAL	:	35,70 M€

7) CONCLUSION

En conclusion, je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- pour l'opération phase 1 "Rcade Ouest de COLMAR" tronçon "Ligibel – Déviation de WINTZENHEIM" :
 - arrêter le programme,
 - approuver les études d'avant-projet,
 - fixer l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 4,3 M€ TTC (valeur février 2006),tels que présentés au rapport ;
 - décider de prendre entièrement en charge le tronçon de voie verte entre le passage inférieur et la rue de Turckheim à LOGELBACH et 50 % de l'éclairage public du carrefour Ligibel, les 50 % restants étant à la charge de la commune de WINTZENHEIM,
 - ainsi que de solliciter le Préfet en vue de l'ouverture d'une enquête publique au titre des articles R.11 et suivants du Code de l'Expropriation,
 - décider expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir ;
- pour l'opération phase 2 "Rcade Ouest de COLMAR" tronçons "RD 418 – Ligibel" et "Déviation de WINTZENHEIM – RD 30" :
 - préciser le programme,
 - ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 35,7 M€ TTC (valeur février 2006),

tels que présentés au rapport.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Buttner".

Charles BUTTNER